

Ruhengeri, le

No

MOI. 3

Au sous-chef

Veillez rechercher le nommé :

fils de :

et de :

colline :

Territoire :

Ruhengeri



6441

(recherché pour _____)

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

Il sera amené au bureau du Territoire le.....

Note : Prière de remettre la présente convocation au Juge de Police.

L'administrateur de Territoire,

SYMETAIN

SOCIÉTÉ CONGOLAISE PAR ACTIONS
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

KALIMA , le 26 NOVEMBRE 1954.-

DIRECTION

SIÈGE SOCIAL : ~~STANLEYVILLE~~

LEOPOLDVILLE

Adresse télégraphique

SYMINAF

LEOPOLDVILLE N° 2553

Registre du Commerce de ~~66000~~ N° 5924

SERVICE

DEPARTEMENT MOI.

N

1290/54.-

A rappeler dans la réponse

ANNEXE :

Monsieur l'Administrateur Territorial
Chef du Territoire de et à

RUHENGRI.-

2521
Monsieur l'Administrateur Territorial,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe une plainte à charge du travailleur Symétain, originaire de votre Territoire, dont la période de congé est expirée.-

Ce travailleur a reçu avant son départ un équipement complet, a recontracté pour un terme de 3 ans.-

Nous vous saurions gré de l'inviter à rejoindre nos mines pour y reprendre ses obligations contractuelles.-

Nous vous remercions d'avance de l'aide que vous voudrez bien nous apporter, et vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de notre considération très distinguée.-

LE CHEF DU DEPARTEMENT M.O.I.



R. BACHY.-

SYMAF

Mod. Sy 68

FILIALE SYMETAIN.-
SERVICE M.O.I.

KALIMA VIA KINDU PORT EMPAIN

Le 20 Novembre 1954.-

No. 437/54 M.O.I.

OBJET :
PLAINTE POUR ABANDON DE TRAVAIL

Annexe : 1 formulaire.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien rechercher le travailleur désigné ci-dessous, contre lequel nous déposons plainte, pour rupture de contrat par abandon de travail et vol d'objets d'équipement.

Nous vous saurions gré de nous tenir au courant du jugement à intervenir en nous renvoyant le formulaire ci-joint.

Nous vous remercions d'avance pour la suite que vous voudrez bien réserver à la présente, et vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Chef de Service de la M.O.I.


R. BACHY.-
A Monsieur l'Administrateur Territorial
de RUHENGRI.-

MINISTRE DE L'INTERIEUR 35479

départ Date de réception en congé	No matricule	Nom et surnom	Chefferie	Territoire	Date du contrat	Objets emportés
19 Juin 1954	28816	SEBURU. P/Nyambi M/Biyaki V/Kisozi.	Gwaburindi.	Ruhengeri	14-6-54 au 13-6-57	Couverture Vareuse Capitula

Euhengeri, le 19

à la Société Symaf

Filiale SYMETAIR

à Kalima.-

Messieurs.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que votre plainte du
20 Novembre 1954 n° 437/54 à charge du travailleur :
SEBURU N° 28.816.

a donné lieu au jugement de ce jour, prononçant du chef de désertion
du chef d'abus de confiance
et la main levée des objets saisis

Le travailleur est condamné à être reconduit au travail.

Le Juge de Police :